

Claudine Prudencio anime un symposium ce samedi



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 178 du Vendredi 25 Septembre 2020

Message SBEE COVID-19



JUSTICE

P-3

76 nouveaux magistrats désormais au front



Visite de travail de la Secrétaire Générale de l'OIF P.2

Louise MUSHIKIWABO célèbre le Bénin,

Opposition

P.3

Soglo réagit aux différents clashes

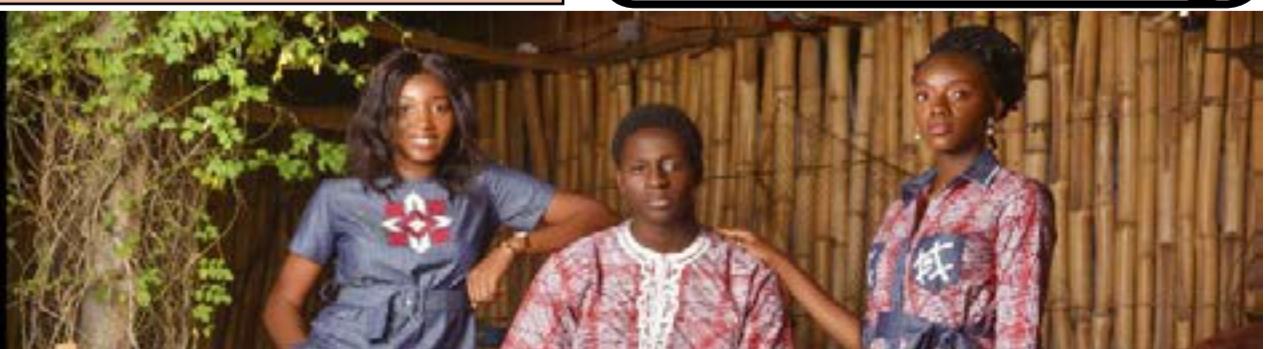
LOLO
ANDOCHÉ
PRE-FÀ-PORTER



Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

0 (229) 97 01 04 90

Lolo-Andoche.com



Liberté de la presse dans le contexte du numérique

Un atelier ouvert par Alain Orounla pose le débat

P.4

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA

P.4

AG Ordinaire et Extraordinaire de la FBF
Portrait d'une icône du football béninois, Bruno Arthur DIDAVI

P.9

TENDANCES ACTUELLES

ET POURTANT LIONEL LOUIS ZINSOU A RAISON

Dans un pays où la politique est galvaudée et se fait en silence si non qu'en période électorale ; Dans un pays où prendre la parole en public ou écrire présente un risque de lynchage pourvu qu'on ne partage pas votre avis, même si au demeurant vous dites la vérité ; Dans un pays où s'opposer à un régime doit prendre l'allure de l'inimitié viscérale ou doit être contre tout ce qui vient du pouvoir ;

Dans un tel pays, les propos de Lionel Louis Zinsou tenus sur la radio RFI le samedi 05 septembre 2020 ne peuvent que créer de tollé. Pourtant, l'ancien premier Ministre a raison. Il a raison parce que la science ne connaît pas les sauts d'humeur et n'a pas d'état d'âme. Entre autres, est ce que le Bénin en espace de quatre ans, depuis 2016, est il devenu le premier producteur du coton dans la sous région ouest africaine ? C'est oui. Dans cette filière, le Bénin a-t-il doublé sa production dans cette période, passant de trois cent cinquante mille tonnes à sept cent mille tonnes ? C'est oui. Est il vrai que le choc mortel prévu face à la fermeture des frontières avec le grand voisin est contenu et que le rendez vous pris avec l'apocalypse n'a pas été tenu ? C'est aussi vrai. Le taux de croissance est il resté en état de stagnation ou a-t-il positivement évolué depuis 2016 pour tutoyer désormais les 7% ? Il a bel et bien évolué. L'évolution du taux de la dette, qui du reste est en deçà des 70% tolérés dans l'espace UEMOA, a-t-elle occasionnée des réalisations tangibles et contribue-t-elle à la construction structurante de l'économie nationale ? Affirmatif. Il ne nous a pas d'ailleurs échappé la déclaration du Président Félix Houphouët Boigny face aux critiques d'alors sur la dette : « les pays africains qui ne s'endetteront pas pour se développer le regretteront ».

Dans ses propos, l'ancien challenger du candidat Patrice Talon au second tour des élections présidentielles de 2016 est dans l'élégance politique et dans l'honnêteté intellectuelle. Il est dans la vérité des chiffres, dans la vérité de l'économie et dans la vérité tout simplement. Tout spécialiste de l'économie sait que l'embellie économique au plan macroéconomique a forcément besoin d'un certain temps pour être dans la microéconomie.

Dire le contraire, c'est fait des incantations, son allié. Lionel Louis Zinsou n'a ni triché avec les faits encore moins avec les chiffres. Il est resté collé à la science. Mieux, il a fait preuve d'un esprit citoyen et d'une capacité politique qui devient de plus en plus rare dans notre pays.

Moukaram A.M. BADAROU

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

MISE EN ŒUVRE DE L'ADMINISTRATION INTELLIGENTE SOUS LA RUPTURE LE DOCUMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'IDENTIFICATION DES PERSONNES 2020-2025 VALIDÉ



Bénin Royal hôtel de Cotonou a servi de cadre ce jeudi 24 septembre 2020 à l'atelier national de validation du Document de la stratégie nationale de l'identification des personnes (Dsnip) 2020-2025. Un document qui, une fois validé sera le socle de l'action publique en matière d'identification des personnes pendant les cinq prochaines années. Les travaux de ces assises ont été ouverts par le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, Saca Lafia, entouré pour la circonstance par sa collègue du numérique et de la digitalisation, Aurélie Adam Soulé Zoumarou, du deuxième Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, Gestionnaire Mandataire de l'ANIP, Dr Cyrille Gougbédji du préfet du zou, Firmin Kouton et de l'honorable Gérard Agbénonchi. Ce document soumis à l'appréciation des participants est le fruit des ateliers techniques organisés par l'Agence nationale d'identification des personnes (Anip) du 09 au 12 septembre 2020 à Grand-Popo. Il traduit la volonté du Gouvernement de doter le Bénin d'un cadre de référence pour asseoir un système d'état civil et d'identification fiable, sécurisé et utile au plan statistique. Outre cela, il inclut également les perspectives d'une adaptation aux choix opérés par nos voisins de la sous-région et les pays tiers. Dans son mot de bienvenue, le Gestionnaire Mandataire de l'Anip, Dr Cyrille Gougbédji a fait savoir qu'une enquête sur les points sombres de l'identification des personnes au Bénin a révélé que le système d'identification est mis en mal par la situation peu reluisante de l'état civil qui est demeuré outrancièrement paperassier. Les inconvénients de cet état de choses, a-t-il poursuivi, est l'absence d'un système d'identification de base, l'instabilité des données normatives et personnelles au détour des actes de fraude ou de faux. Par conséquent, a-t-il martelé, l'identification formelle à partir des titres formels d'identification apparaît comme la dalle coulée sur les poteaux de porcelaine. Selon ses propos, si la Stratégie proposée est adaptée, désormais l'identification deviendra un facteur d'inclusion et de simplification de l'accès aux services de base. Dr Cyrille Gougbédji a pour finir, remercié le Chef de l'Etat, Patrice Talon et toute son équipe gouvernementale pour avoir

Liberté de la presse dans le contexte du numérique

Un atelier ouvert par Alain Orounla pose le débat



Dans le but de réaffirmer la liberté de presse en République du Bénin et comprendre en quoi le code du numérique ne constitue pas une entrave à l'exercice libre du métier du journaliste, le Ministère de la communication et de la poste a initié un atelier de discussion à l'intention des professionnels des médias.

Cet atelier organisé dans la matinée de ce jeudi 24 septembre 2020 à l'Infosec de Cotonou, est dirigé par la Direction de la Communication et des Médias (DCM) du Ministère de la communication. Il a pour thème “Liberté de la presse dans le contexte du numérique”. Ledit atelier à regrouper des cadres de plusieurs ministères à savoir: le

ministère de la justice et de la législation, le ministère du numérique et de la digitalisation, ainsi que les associations professionnelles des médias, et d'autres institutions de la République. Dans son mot de bienvenue, le Directeur de la communication et des médias Lévy Adéyemi, a salué la mobilisation massive des professionnelles des médias et des institutions de la République qui ont montré leur intérêt pour le sujet.

Zakiath Latoundji, porte-parole des associations professionnelles des médias, a reconnu que ledit atelier est le bienvenu et permettra d'opiner sur les réels enjeux de la liberté de presse en lien avec l'avènement du numérique.

Pour sa part, le Ministre de la communication et de la poste, Alain Orounla, a souligné que « la présence ici des professionnels des médias, traduit l'intérêt que nous portons tous à cette préoccupation récurrente et lancinante de la liberté de la presse

doté le Bénin de ce maillon institutionnel. Renchérissant ses propos, la ministre du numérique et de la digitalisation, Aurélie Adam Zoumarou a souligné que l'identification des personnes est en effet l'un des fondamentaux de la mise en œuvre de l'administration intelligente : un projet phare du Programme d'Actions du Gouvernement du Président Patrice Talon pour le quinquennat 2016-2021. « L'ambition du Chef de l'Etat, Patrice Talon est de transformer notre pays en une plateforme de services numériques en Afrique de l'Ouest pour l'accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale », a-t-elle ajouté. Ouvrant les travaux, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, Saca Lafia a indiqué que cette stratégie vise à faire de l'enregistrement au Registre national des personnes physiques, un mécanisme crédible d'identification de base de laquelle découleront l'enregistrement à l'état civil et l'identification formelle sur support physique et/ou électronique par un numéro unique et personnel. « Il s'agira à terme de promouvoir et de garantir un système efficace et accessible d'enregistrement systématique des faits et des statistiques d'état civil notamment les naissances, les mariages, les décès conformément aux principes directeurs énoncés par les Nations Unies », a-t-il précisé. Tout en rassurant que le Gouvernement est convaincu que la validation de ce précieux document contribuera à améliorer la gestion de l'identité au Bénin, Mr Saca Lafia a pour sa part exhorté tous les participants à s'impliquer dans sa finalisation et plus tard dans sa mise en œuvre. Com ANIP-PR



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Justice

76 nouveaux magistrats désormais au front



Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant protection et règles relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en République du Bénin ;

Adoption des différentes

formes d'organisations syndicales de travailleurs, des critères de leur représentativité et modalités d'organisation des élections professionnelles ;

Modification du décret portant création et approbation des statuts du Centre de promotion de l'artisanat (CPA), et nomination des membres de son Conseil d'administra-

tion ;
Intégration de soixante-seize (76) auditeurs de justice dans le corps des magistrats .
Mise en œuvre des recommandations issues des missions d'investigation de différents corps de contrôle dans les formations sanitaires publiques .
Nomination du Directeur général de l'Agence nationale de Protection sociale



Visite de travail de la Secrétaire Générale de l'OIF

Louise MUSHIKIWABO célèbre le Bénin, un État membre modèle.



Au deuxième jour de sa visite de travail au Bénin, la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Madame Louise MUSHIKIWABO a été reçue en audience par le Chef de l'Etat, Monsieur Patrice Talon, dans la matinée de ce jeudi 24 septembre 2020, au palais de la Marina.

Introduite au Cabinet présidentiel par M. Aurélien AGBENONCI, ministre béninois des affaires étrangères, la Secrétaire générale de l'OIF a eu un long entretien avec le Président de la République. Cette conversation qualifiée

de très franche par le ministre AGBENONCI a eu pour cœur les relations entre le Bénin et la francophonie mais également un tour d'horizon de la politique nationale et internationale, les questions liées à l'autonomisation des femmes. Très émerveillée par l'exposé du Président Patrice Talon des progrès accomplis par le Bénin ces dernières années et les secrets de ces succès, Madame MUSHIKIWABO a exprimé son bonheur d'échanger avec le Président Talon.

Face à la presse à sa sortie d'audience, la Secrétaire Générale de l'OIF a présenté le Bénin comme un État membre modèle de l'organisation qu'elle dirige. Pour appuyer son appréciation, elle évoque le dynamisme du Bénin au sein de l'OIF à travers sa participation aux missions politiques et aux formations. Cette crédibilité, a-t-elle précisé, vient d'être démontrée par le flux de réponses reçues du Bénin suite à la manifestation d'intérêts relative au fonds COVID

Audience

pour les femmes du secteur informel affectées par la pandémie.

L'autre annonce forte de cet entretien a été révélée par le ministre Aurélien AGBENONCI. Le Bénin prendra sa part du financement en soutenant le Secrétariat du réseau des ministres francophones de la digitalisation et du numérique, une structure innovante.

Après cette audience, Madame MUSHIKIWABO aura des séances de travail avec des ministres. A l'agenda de son séjour figurent également des visites du campus numérique francophone de l'université d'Abomey-Calavi, de l'agence de développement de Sèmè City, et un tour à la cité historique de Ouidah.

La visite de travail au Bénin de la Secrétaire générale de la francophonie prend fin le 25 septembre 2020.

Charlemagne N. YANKOTY, reçu en audience par le Président de la Cour Suprême



AMANDANI, a été reçue en audience par son Excellence Ousmane BATOKO, Président de la Cour Suprême du Bénin, en son Cabinet au siège de l'institution à Porto-Novo. Cette rencontre, qui entre en droite ligne des visites de prise de contact que le Maire Charlemagne N. YANKOTY a entreprises, lui a permis de recevoir de son Excellence le président Ousmane BATOKO des conseils avisés pouvant l'aider à poursuivre convenablement les missions administratives et politiques à la tête de la ville de Porto-Novo. Le président de la

Cour Suprême l'a rassuré quant à son soutien, qui ne lui sera pas marchandé, pour la réussite des actions qu'il engagera avec toute l'équipe municipale pour le développement de la Capitale du Bénin. Le Maire de la ville Porto-Novo, très ému par l'accueil que le Président de la Cour Suprême lui a réservé et la sollicitude dont il a fait preuve à son égard, a vivement remercié ce dernier au nom du Conseil Municipal et en son nom propre.

Service de la Communication - Mairie de Porto-Novo

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer. HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposition soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Pour assurer une année scolaire saine

«...La première précaution à prendre c'est d'apprendre l'hygiène à l'enfant...» affirme Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON pédiatre des armées



Le lundi 28 septembre c'est la rentrée des classes. Les enfants vont reprendre le chemin de l'école. Quelles sont les précautions à prendre par les parents pour assurer une année scolaire saine à leurs enfants. Le Médecin Lieutenant-Colonel Aitchéhou Romuald BOTHON, pédiatre des armées nous en parle.

1- il y a-t-il des précautions spéciales à prendre par les parents pour que les enfants passent une année scolaire saine? La rentrée est toujours spéciale aussi bien pour les parents que les enfants. Cela entraîne toujours un petit stress pour les

élèves surtout les nouveaux qui en ont un peu plus. Les premières précautions à prendre c'est d'apprendre l'hygiène à l'enfant et même réapprendre au plus grand car l'école est un lieu de promiscuité et il est important que l'enfant sache entretenir son hygiène pour éviter de donner les germes et de ramener d'autres à la maison. Ensuite il est important de recommencer à réguler le sommeil de l'enfant avant la reprise puisqu'il a pris les mauvaises habitudes pendant les congés. Pour nous au bénin il faut s'assurer que les enfants soient déparasités et qu'ils aient fait leur bilan de paludisme pour la traiter avant de commencer

2- Par rapport à l'alimentation des enfants, quels conseils pouvez-vous donner aux parents ?

L'alimentation doit être surtout équilibrée et le plus important contenir des fruits et des légumes. Il faut privilégier les aliments qui ont un index glycé-

mique bas et avoir un apport suffisant en protéines avec le haricot et le jaune d'oeuf et les viandes et poissons.

Les aliments riches en fruits et légumes riche en vitamine C et en magnésium.

Prenez un peu d'antioxydant avec les sardines et les thons

3- Quels conseils avez-vous pour les parents concernant l'hygiène des enfants

Nous pensons qu'il y'a 3 sortes d'hygiène pour avoir une bonne scolarité.

C'est l'hygiène corporelle et buccodentaire, l'hygiène sportive et l'hygiène alimentaire.

Sur le plan corporelle et buccodentaire il faut réapprendre le lavage des mains et le respect des gestes Barrières en ce temps de covid auxquels on va associer un entretien du corps et surtout rappeler le brossage des dents après les repas du soir. Dans la matinée il faut s'assurer que l'enfant mange puis se brosse ensuite avant d'aller au cours. Se brosser

avant le petit déjeuner est inutile. La bouche secrète de bonnes bactéries pendant la nuit qu'il faut avaler le matin.

Sur le plan alimentaire le repas du soir doit être léger pour permettre à l'enfant d'être alerte pour réviser ses cours

4- Le déparasitage doit-il se faire automatiquement dans l'année scolaire ou faut-il attendre de sentir le besoin chez l'enfant ? On ne doit pas attendre forcément la rentrée pour déparasiter celui ci est systématique tous les 3 mois. Même chez les personnes adultes. Il faut déparasiter toute la maisonnée pour éviter qu'il y ait des porteurs sains.

5- Certains enfants font le rhume souvent au cours de l'année scolaire, chez certains c'est une forme d'allergie à la poussière de la craie. Que peut faire un parent face à ça ?

C'est une très belle question pour un passionné d'allergologie comme moi. Les rhumes à l'école ne sont pas toujours aller-

giques du fait de la craie. Vous savez chaque enfant a son lot de microbes auxquels son corps est habitué avec lequel il cohabite mais à l'école ils se partagent les microbes et comme ils ne sont habitués à ces nouveaux microbes cela peut leur donner le rhume à répétition. C'est le même processus pour les allergènes. Mais en ce qui concerne la craie il faut juste au début de la rentrée mettre un traitement adapté et mettre l'enfant sensible à la craie au milieu au lieu de la laisser devant. Nous avons toutes les possibilités thérapeutiques pour que l'enfant fasse le moins de crises possible sur le plan allergique et qu'il ait une bonne scolarité.

Merci beaucoup Docteur Entrevue réalisée par Karimath FoumilayoLawani. Présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Page facebook : Programme Eduquons Autrement

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA



La chicha ou encore narguilé est un mélange de tabac et de mélasse qui se fume à l'aide d'une pipe à eau. Il est composée de 25 pour cent de tabac mélangée à de la mélasse et un arôme de fruit qui lui donne ce côté acidule et parfumé qui trompe les fumeurs. Beaucoup pensent que fumer la chicha n'a aucune conséquences mais ils ont tout faux.

1. En fumant la chicha on inhale plus qu'en tirant

sur une cigarette. Une chicha contient beaucoup plus de tabac qu'une cigarette et les séances de chicha peuvent durer des heures 2. La nicotine est présente dans la chicha et la nicotine est à la base de la dépendance c'est-à-dire l'envie permanente et irrésistible de fumer. 3. Le risque de devenir cardiaque et d'avoir des maladies pulmonaires est plus élevé chez les fumeurs. 4. A l'âge adulte ceux qui fument la chicha meurent plus tôt car fumer les expose à plusieurs maladies telles que les cancers de gorge, de bouche, de la vessie et du poumon. 5. Les voies respiratoires n'étant pas préparées pour recevoir de la vapeur, les fumeurs de

chicha déstabilisent leurs poumons. Même s'il est vrai qu'en fumant la chicha la fumée est filtrée par l'eau il faut retenir que l'eau retient à peine la moitié des substances nocives. Celles qui restent sont les plus petites c'est-à-dire qui peuvent pénétrer le plus profondément dans les poumons et causer des dégâts 6. Les fumeurs sont confrontés à des problèmes de peaux dues à la grande exposition de leurs corps à la fumée. Ils subissent un vieillissement rapide de la peau. 7. Les fumeurs de chicha sont exposés à des risques de transmission microbienne. La bouche est l'endroit du corps qui comporte le plus de germes et au cours des séances

de chicha le même embout est utilisé par plusieurs personnes. Cette utilisation commune les expose aux germes comme le virus de la grippe, le corona virus, le virus de l'hépatite active et même au germe de tuberculose.

8. Dans le cas de la chicha le tabagisme passif est très néfaste, les personnes qui sont près des fumeurs sont contaminées par l'air expiré par les fumeurs et par la fumée qui se dégage directement du charbon surtout quand cela se passe dans un endroit pas trop aéré. Les personnes exposées courent les mêmes risques que les fumeurs. 9. Ceux qui fument se fatiguent au moindre effort, au niveau des

adolescents ceci aura pour conséquence la baisse du rendement scolaire. 10.

« Une séance de narguilé (chicha) est presque équivalente à la consommation de 20 à 30 cigarettes » a indiqué Edouard Tursan d'Epaingnet, un responsable de l'OMS (organisation mondiale de santé) à la tribune de la seconde conférence mondiale sur « la Santé ou le tabac ». Karimath Foumilayo LAWA- NI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : Professeur AGODOKPESSI Gildas : Spécialiste des maladies respiratoires, Tabacologue. Professeur agrégé de l'université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Assemblée nationale

Nazaire Sado interpelle le gouvernement sur l'usage de la chicha

Cest à travers une question au gouvernement en date du 21 septembre dernier que le député de la 8ème législature Nazaire Sado interpelle sur l'usage de la chicha qui serait selon lui un fléau pour la jeunesse béninoise surtout. Faisant constater que la chicha est à l'origine de nombreuses maladies cardio-vasculaires, respiratoires, digestives et cancéreuses, le représentant du peuple veut savoir notamment les mesures prises pour éradiquer le fléau. L'intégralité de la question du député

Honorable Nazaire SADO, Porto-Novo, le 21 septembre 2020
Député à l'Assemblée Nationale du Bénin
QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT
L'usage de la chicha dans notre pays le Bénin s'est hissé progressivement au rang de fléau, un fléau qui tue en silence la jeunesse de la patrie et qui doit retenir l'attention des autorités au plus haut niveau et être traité comme un problème de santé publique car autant voire plus que la cigarette, la

chicha est à l'origine de nombreuses maladies cardio-vasculaires, respiratoires, digestives et cancéreuses. D'après plusieurs études croisées, la chicha est d'une grande toxicité et un fumeur de chicha inhale 125 fois plus de fumée (74L contre 0,6 L pour une cigarette) que lorsqu'il fume une cigarette, mais aussi 25 fois plus de goudron, 10 fois plus de monoxyde de carbone et 2,5 fois plus de nicotine. Face à ce sombre tableau, je m'interroge en tant que représentant du peuple sur les mesures que le Gouvernement a prises pour arrêter la saignée. La présente réaction constitue un cri de cœur au Président de la République et à son Gouvernement en l'occurrence à ses ministres de l'intérieur et de la sécurité publique, de la santé et du commerce afin qu'une attention particulière et urgente soit portée sur la question. Eu égard à tout ce qui précède et en vertu des prérogatives qui sont les miennes, je m'autorise à poser les questions suivantes au Gouvernement:

1- Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour éradiquer le fléau que constitue la consommation de la chicha ?
2- Est-ce qu'une autorisation préalable est requise pour la consommation de la chicha dans les bars ou discothèques ?
3- Existe-t-il des statistiques au Ministère de la santé par rapport aux affections liées à la consommation de la chicha ?

Honorable Nazaire SADO

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un " direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

SECTEUR JUSTICE REFORMES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT



Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance en renforçant la couverture judiciaire, c'est une priorité du gouvernement du Président Patrice Talon. Pour y arriver, le Chef de l'Etat a initié un certain nombre de réformes. Le Ministère de la justice a essentiellement pour mission d'assurer le bon fonctionnement du service public de la justice dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, de promouvoir les droits de l'Homme et ceux de l'enfant, de promouvoir la bonne gouvernance et d'assurer une dynamique de renforcement des relations avec les Institutions. Telle est la mission du Ministère de la justice. Lorsque cette mission a été établie, et qu'il était question d'élaborer le Programme d'actions du gouvernement (PAG), il fallait faire l'état des lieux ; une équipe a travaillé et a fait l'état des lieux sans concession avec rigueur. A cette époque-là, c'était la paralysie quasi-permanente des juridictions due aux grèves intempestives et répétitives à la limite du chantage syndical. D'un autre côté, il y avait la corruption qui s'était quasiment généralisée au niveau des magistrats. Au niveau des greffes, il y avait une sorte d'affairisme qui était développée avec un racket des justiciables. Vous avez également de l'autre côté, une extrême lenteur dans l'examen des dossiers et la délivrance des actes. C'est peut-être l'une des caractéristiques ou des griefs qui sont faits depuis toujours à la justice. Il y avait également un sous-effectif au niveau du personnel judiciaire, en particulier les magistrats (défauts de quantité, de bureaux), vétusté des locaux et des installations et surtout une gestion calamiteuse des contentieux de l'Etat qui se soldaient le plus souvent par des condamnations, à la limite, scandaleuses puis maintenant une forme d'instrumentalisation de la justice dans un certain nombre de dossiers.

Au cours de l'année 2019, le secteur de la Justice a été marqué par plusieurs actions fortes qui concourent toutes au renforcement de l'accès aux services judiciaires, à l'amélioration des conditions de détention et la modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel.

I- GRANDES ACTIONS

Les actions entreprises par le ministère ont permis de réaliser les activités ci-dessous en lien avec le PAG :

- 1- Mise en œuvre de la carte judiciaire et Amélioration de l'accès aux services judiciaires*
- Renforcement des capacités des magistrats, officiers de justice et greffiers sur la traite des êtres humains et sur les pratiques de corruption ;
- Sessions de sensibilisation du personnel judiciaire (magistrats /greffiers et cadre de l'administration central et structures sous tutelle) sur la loi portant lutte contre la corruption en République du Bénin ;

Signature de contrat et remise de chèques aux Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre de la mise œuvre de micro-projets en vue d'améliorer l'accès de la population à la justice ainsi que les conditions de détention au niveau des établissements pénitentiaires ;

Elaboration et Validation de l'avant-projet de loi portant opérationnalisation de l'aide juridictionnelle au Bénin ;

Organisation des audiences criminelles au niveau des juridictions de première instance ; Dans ce registre, les activités se rapportent à :

- Assistance judiciaire aux détenus par la constitution d'un avocat ;
- Poursuite de la formation des magistrats, officiers de justice et greffiers sur le contentieux administratif ainsi que leur renforcement en équipements (mallettes juridiques, matériels informatiques, mobilier et matériels de bureau etc...),

Poursuite de la sensibilisation des élus locaux et des populations sur la fonctionnalité des chambres administratives ;

Recrutement et mise en formation de 12 auditeurs de justice sur 80 espérés ;

Réhabilitation, pavage, assainissement et sécurisation des Tribunaux de Première Instance ;

Acquisition d'équipements, mobilier de bureaux et matériels informatiques et installation de la connexion internet au profit des juridictions.

2- Amélioration des conditions de détention et la réinsertion socio-professionnelle des détenus,

Ce volet a connu des progrès grâce à l'intervention de l'Agence Pénitentiaire du Bénin qui a permis :

l'acquisition des produits pharmaceutiques au profit des établissements pénitentiaires;

la prise en charge responsable de l'alimentation des détenus ;

la réception provisoire des travaux de construction des clôtures des maisons d'arrêt de Lokossa et de Natitingou ;

la réception provisoire des travaux d'extension des bâtiments de la prison civile d'Akpro-Misséréto.

Des actions sont en cours sous ce chapitre et se déclinent ainsi qu'il suit :

Travaux de construction d'un château d'eau, d'un dortoir et des ateliers de formation à la maison d'arrêt de Lokossa ;

Travaux d'extension et de réfection des prisons civiles et maisons d'arrêt du Bénin ;

Relecture des textes de l'administration pénitentiaire ;

Installation du système informatisé de gestion des établissements pénitentiaires ;

Elaboration du manuel d'audit interne de l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB) et du code d'éthique et de déontologie des établissements pénitentiaires ;

Formation des détenus aux activités socio-professionnelles et génératrices de revenus.

3- Modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel,* il faut noter :

Vote et promulgation de la loi n°2019-11 du 25 février 2019 portant renforcement juridique et judiciaire de la gouvernance publique ;

Vote et promulgation de la loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant code pastoral en République du Bénin ;

Organisation de deux (02) sessions de la Commission Nationale de Législation et de Codification (CNLC). Elles ont permis l'Etude des avants projets de lois relatives au projet de loi portant condition de création, mission, organisation et fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles et projet de loi portant protection et règles du commerce international des espèces de jaune et de flore sauvage menacées d'extinction en République du Bénin.

4- Protection des droits humains et de l'enfant,

On retiendra les activités ci-après :

l'élaboration et la validation de l'avant-projet du rapport initial combiné sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2002-2018) ;

la formation des Educateurs des CSEA et des assistants sociaux sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi et en danger moral ;

la validation de l'étude de faisabilité du projet prioritaire n°8 du PAG relatif à la protection des mineurs.

5- Pour la promotion des dynamiques sociales,

Le MJL a œuvré à la mise en place d'une base de recensement des OSC au niveau géographique et thématique accessible aussi aux OSC béninoises et actualisable périodiquement ;

II- REFORMES

Les réformes engagées au cours de la période se résument comme suit :

1. L'Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) à l'étape embryonnaire en 2018 a pleinement pris corps courant 2019 avec l'installation des membres de son conseil d'administration et son installation provisoire dans les locaux du Centre de Documentation et d'Informations Juridiques (CDIJ)*. L'administration installée et le personnel mis à disposition consacrent le caractère fonctionnel de l'établissement qui forme actuellement la promotion de cent (100) nouveaux officiers de justice ;

2. la création du Centre National du Casier Judiciaire et la nomination de son responsable.

3. Actions menées permettant d'affirmer aujourd'hui que la justice se porte mieux

La justice se porte mieux parce que la continuité du service public de la justice est assurée avec un meilleur encadrement du droit de grève. Le service public de la justice ne peut être interrompu, aujourd'hui, parce qu'il y a des réclamations d'ordre catégoriel ou professionnel. Aujourd'hui, le système judiciaire tourne pratiquement 24h/24, 365 jours sur 365.

Sur la base du bilan établi, la justice est mise au travail. Le Gouvernement s'est accordé sur un certain nombre de points avec les syndicats. Leurs revendications sont satisfaites et puis ils sont au travail.

• Au niveau des réformes, les cours d'assises sont supprimées en instituant les Chambres criminelles dans toutes les juridictions de première instance. C'est pour juger les infractions les plus graves que nous appelons crimes au sein de ces juridictions qui n'obligent pas forcément à éloigner le justiciable de la localité où l'infraction a été commise.

Aujourd'hui, les infractions seront jugées dans un délai court, une période voisine de la commission de l'infraction dans le lieu où elle a été commise et puis par la juridiction localement établie. C'est une performance.

• Cette institution des Chambres criminelles au niveau des Tribunaux de première instance a permis également l'instauration du double degré de juridiction en matière criminelle.

Des Tribunaux de commerce sont créés dans les villes à statut particulier à savoir Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Le Tribunal de commerce de Cotonou a été déjà installé et est en activité. Il est pour nous, aujourd'hui, une juridiction pilote d'accessibilité des justiciables et de dématérialisation.

Le Tribunal de commerce est une juridiction spéciale dédiée au monde des affaires et qui est caractérisée par la souplesse, la sérénité de ses décisions, manifestée par une meilleure accessibilité. Le Tribunal de commerce de Cotonou est une juridiction pilote en termes d'accessibilité, de dématérialisation. Elle a, au-dessus d'elle, la Cour d'Appel de Porto-Novo et, grâce au concours de la Banque Mondiale, nous avons pu mettre en place l'infrastructure qui va accueillir bientôt son premier personnel. Il s'agit d'assurer pour le monde des affaires un ensemble et, à la faveur du vote de la dernière loi sur la modernisation du secteur de la justice.

• Les Chambres administratives des Tribunaux et des Cours sont rendues opérationnelles pour permettre la gestion au niveau local des contentieux entre l'administration et les administrés.

• La dématérialisation des procédures à cette juridiction qui a, comme les Tribunaux de première instance, une Chambre des petites et moyennes créances. Quand la décision est rendue, elle est privée du double degré de juridiction et enfin, elle est dispensée du droit d'enregistrement. Cela permet d'avoir la décision rapidement et de pouvoir l'exécuter.

• Climat des affaires : Améliorer l'accessibilité et également fluidifier, par le concours qu'il apporte au monde des affaires, les relations entre les commerçants.

• Amélioration des performances du Doing Business : Le Doing Business est un programme qui accompagne les Etats dans les réformes et pour accroître les performances économiques. Nous avons eu de très bonnes notes. Les indicateurs, tels qu'ils nous ont été fixés par le Doing Business, ont été très bien accomplis et ça nous permet de dire aujourd'hui à la fois que notre système judiciaire et les réformes structurelles au niveau du Ministère de l'économie et des finances ont permis de fixer notre pays comme un Etat moderne.

4. Répertoire électronique des sûretés mobilières

• C'est la toute dernière innovation qui a été mise en service. Avec le Ministre des finances et le concours de nos partenaires techniques et financiers, le Ministère de la Justice a mis en place un registre pour l'inscription des sûretés mobilières.

• Il s'agit d'un registre électronique de telle sorte que le créancier n'a pas besoin de se rendre au Tribunal pour inscrire sa garantie sur les biens apportés par son débiteur. Il peut le faire désormais chez lui en introduisant une requête. Les formalités se font en ligne ainsi que les paiements : l'inscription, les modifications éventuelles ainsi que la radiation de la garantie pour permettre d'avoir un gain de temps et puis, c'est un système entièrement sécurisé et qui permet de fournir toutes les informations de même que tous les services dans ce domaine. C'est une petite révolution effectuée et qui augure de tout ce que le gouvernement a envisagé de faire en ce qui concerne la dématérialisation.

5. La CRIET

• La CRIET fait partie des innovations des 04 ans d'actions de Patrice Talon dans le domaine de la justice.

• La CRIET est un instrument destiné à régler la question de l'impunité qui, pendant longtemps, était considérée comme un serpent de mer mais également une citadelle imprenable. Le Bénin a adhéré à une convention internationale sous l'égide des Nations-Unies qu'on appelle la Convention de Mérida par laquelle les Etats se sont engagés à éradiquer la corruption en tant que fléau, en tant que facteur de sous-développement, en tant que facteur de déstabilisation des économies. Tout le monde connaît les ravages de la corruption. Nous avons adhéré à cette convention et nous avons légiféré par la loi 2011 sur la corruption et les infractions connexes mais il manquait la volonté politique et l'organe chargé de mettre en œuvre cette volonté politique de lutter contre la corruption et surtout l'impunité. La CRIET a été créée dans ce but pour vaincre notre peur d'engager la lutte contre la corruption. Il vous souviendra que le Président Talon, alors candidat, avait déjà dit, dans son projet de société et même le jour de son investiture, qu'il fera de la lutte contre la corruption son quotidien. Cela n'émousse pas l'ardeur de tous ceux qui luttent contre ce fléau. C'était le moment de le faire et c'est la mission qui est confiée à la CRIET et qui l'accomplice bien avec des résultats élogieux.

• Ceux qui animent la CRIET ont été choisis en raison de leur antécédent professionnel. Une juridiction spéciale est attendue et c'est la Chancellerie qui gère la carrière des magistrats. Ils ne sont pas les seuls magistrats compétents et intègres. Ceux qui sont choisis sont estimés à même de faire tourner cette juridiction sachant que ceux qui sont là-bas n'ont pas vocation à s'éterniser. Il y aura la relève mais pour l'instant, les moyens sont donnés à cette juridiction de faire cette lutte, à la fois donc, contre l'impunité, la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la cybercriminalité.

• Aujourd'hui, tout le monde prend la CRIET au sérieux parce que les infractions défréées à sa connaissance sont graves, en dehors

SECTEUR JUSTICE REFORMES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT

des infractions liées au meurtre et aux crimes de sang. Et la CRIET fait un bon boulot. Sur le terrain aujourd’hui, on a un net recul en matière de cybercriminalité. Il y a plus d’égard et de respect pour les deniers publics parce que la CRIET est chargée de la répression des détournements de deniers publics. Sur le terrain de la corruption, et lors des discussions en cas de dérapages, des rappels à l’ordre sont faits par l’invocation de la CRIET.

- La CRIET n’a pas été conçue pour être un instrument politique. C’est une critique malveillante qui se fait souvent par preuve de mauvaise foi. Les premières personnes à être épinglees par la CRIET étaient dans l’entourage du président de la République et sans état d’âme. Pour combattre la corruption, ces infractions qui sont les plus graves dans le domaine économique ou le terrorisme, il faut de la détermination et appliquer la loi avec sa rigueur. Les peines n’ont pas été prévues par le régime de la rupture. Toutes ces peines étaient déjà contenues dans la loi de 2011. Monsieur Talon n’est arrivé au pouvoir qu’en 2016. Ce sont des textes qui existaient et qui sont simplement appliqués.

- Un bilan a été fait au terme de la première année de la CRIET et il a été jugé nécessaire de la renforcer. Et son renforcement est passé par un double degré de juridiction. Et puis, l’effectif a été renforcé. Le Ministère de la Justice a aussi fait voter une loi sur la gouvernance publique, la loi portant renforcement juridique et judiciaire de la gouvernance publique qui a permis de clarifier la notion d’infraction économique et d’asseoir la responsabilité des agents publics qui occasionnent, pour la plupart du temps, des procès donnant lieu aux condamnations scandaleuses.

- Nul n’est au-dessus de la loi, et les citoyens ont l’obligation, toutes les fois qu’ils sont convoqués à la justice, de se présenter. Personne n’a le droit de se soustraire pour quelque motif que ce soit. Lorsque les procédures sont engagées, peu importe la personnalité, la personne convoquée doit se rendre à la justice.

- La CRIET ne fouille pas le passé des gens. La loi de 2011 avait déjà inscrit l’imprécisibilité des crimes et délits publics. Quand des audits sont faits et débouchent sur des malversations, à la charge des agents publics, il faut souhaiter que le châtiment vienne et les atteigne aussi bien dans leur liberté que dans leur bourse. Ceux qui se soustraient, c’est pour un temps parce qu’ils ne vont pas passer leur temps à cavaler.

- C’est dit dans la loi que la CRIET a le devoir de renvoyer devant les juridictions compétentes, les infractions qui ne relèvent pas de son champ d’application. Ce n’est pas toutes les infractions qui vont aller à la CRIET parce que cela relève du crime économique. La compétence de la CRIET, il faut le rappeler, est nationale. Elle a un domaine particulier et ce sont les crimes économiques, le terrorisme ainsi que le trafic de drogue.

- Enfants qui se mettent en conflit avec la loi, ce qui est prévu : Il a été instauré, avec l’Unicef, le Tribunal amis des enfants qui s’occupe des enfants mais également les moyens sont donnés aux centres dédiés à la sauvegarde des enfants et des adolescents. Il y a en cours des rénovations et des reconstructions dans ces centres pour mieux récupérer la gestion de ces enfants en conflit avec la loi. C’est un acte majeur au niveau des réformes mises en œuvre au niveau du Ministère de la justice.

- Pour dynamiser la mission des juridictions, il a été créé une Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) qui a pour mission de former les personnels judiciaires à savoir les magistrats, les greffiers et des officiers de justice. Également, le Ministère de la Justice a étendu la compétence à la faveur de la loi sur la modernisation à toutes les autres professions qui relèvent des auxiliaires de justice. Leurs formations initiales sont prises en compte par cette

Ecole que, initialement, le Ministère a dédié à la formation des personnels judiciaires. C’est une Ecole créée en 2018, qui a aussitôt commencé ses activités et qui est en cours d’installation sur un site propre à lui situé à Calavi. Cette Ecole a formé 100 greffiers et 12 officiers de justice qui sont déjà dans les juridictions. Un recrutement a été également envisagé. Un recrutement lancé en 2019 s’est soldé par une moisson relativement maigre ; ce qui traduit le niveau d’exigence et de compétences. La vocation doit être sous-tendue par un minimum de compétences car, un magistrat incompté est un danger pour la justice, un danger pour les justiciables. Le ministère désire former des magistrats de type nouveau qui soient à la fois compétents et intègres. Et ces paramètres entrent en ligne de compte déjà au niveau du recrutement. La moyenne est mise à 12 pour recruter les meilleurs qui ont la vocation d’aller servir. Ensuite, leur formation est assurée en même temps que la formation continue de leurs aînés et pour eux-mêmes plus tard.

- Ratio magistrat-population : On a grosso modo 273 magistrats sur l’ensemble du territoire national. C’est nettement en deçà des standards internationaux mais le Ministère travaille à corriger cela. Il est hors de question de former des magistrats au rabais. Il est hors de question de prendre ceux qui n’ont pas un minimum de prérequis pour exercer cette fonction parce que cette fonction est hautement intellectuelle. Les magistrats ont entre leurs mains la vie, la liberté et la fortune des citoyens. Il n’est pas question que ceux qui vont exercer cette fonction soient les moins bien formés.

- Administration centrale du Ministère : actions que vous avez menées à la chancellerie pour améliorer la gouvernance de l’appareil judiciaire dans notre pays : La chancellerie était caractérisée par une extrême lenteur dans le suivi des carrières et le traitement des dossiers. Il y avait également, une forme de bureaucratie qui était à l’origine de cette lenteur. Le Ministère a constaté une sous-représentation des compétences et une mauvaise utilisation des ressources aussi bien financières qu’humaines. A la faveur du dernier AOF, le ministère a restructuré l’administration, redéployé toute l’administration pour mieux asseoir son action et également son interaction avec les juridictions. Cette administration sera dotée d’un plan de formation pour tous ceux qui relèvent de la tutelle du Ministère de la justice. Le Ministère de la Justice a également créé au niveau de cette administration, le Centre national des casiers judiciaires qui est, désormais, la structure qui s’occupe de la délivrance des casiers judiciaires mais également du suivi et de l’inscription des personnes condamnées dans un registre. La dématérialisation est en cours d’installation avec le concours du Ministères de l’économie numérique et de la digitalisation. Et lorsque ce sera fait, le citoyen qui aura besoin de son casier judiciaire n’aura plus à se déplacer vers le Tribunal de son lieu de naissance.

- Statuts de la magistrature : Le Statut de la magistrature est sur le bureau de l’Assemblée Nationale comme le Statut des magistrats de la Cour Suprême. C’est mis en débats déjà au niveau des commissions. Le Ministère a même travaillé sur un nouveau texte qui rallie toutes les tendances. Il a été revu le Conseil supérieur de la magistrature.

- Conseil Supérieur de la Magistrature : c’est un organe qui assure la discipline et gère également la carrière des magistrats. Aujourd’hui, ce conseil est réformé et ça permet de suivre la discipline des magistrats et de suivre leur carrière. Ce sont des valeurs cardinales qui caractérisent tout Etat de droit, tout Etat démocratique. Il y a eu réformes du Conseil Supérieur de la Magistrature mais également la remise en marche de l’inspection générale des services judiciaires qui permet aujourd’hui d’assurer la régularité du service public et de lutter également contre un certain nombre de dérives. C’est un pas qu’il faut saluer à sa juste valeur.

• L’Agence pénitentiaire du Bénin : La création de l’Agence pénitentiaire du Bénin peut être considérée comme une réforme majeure parce qu’elle a consisté à détacher la gestion des prisons pour la confier à une administration crédible. Cette administration a fait véritablement une reprise en mains des installations et des conditions de vie dans les prisons. Autrefois, dans les prisons, c’était l’insalubrité totale, la vétusté des locaux. Cette Agence s’occupe aujourd’hui de la construction et de la rénovation des prisons mais également de la gestion de la situation carcérale des détenus parce qu’elle était également gérée de façon empirique. Aujourd’hui, on a un système informatisé de gestion des établissements pénitentiaires qui permet d’avoir un suivi régulier de la situation des détenus. Le Ministère a travaillé avec cette Agence dans le sens de l’amélioration des conditions de vie, à l’amélioration de l’alimentation des détenus et à l’amélioration de l’hygiène et de la santé des détenus. Au plan sanitaire, les détenus sont entièrement pris en charge pour les maladies courantes telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques.

- Le Ministère a veillé à la quantité et à la qualité des rations qui sont servies rigoureusement aux détenus, c’est-à-dire deux fois par jour. De ce point de vue, le Ministère a procédé à l’audit qui a révélé qu’il y a une dette de 3 milliards de francs CFA pour ce qui concerne l’alimentation des détenus sans qu’il n’y ait la quantité et la qualité. Cette dette est due au défaut de paiement qui avait impacté les prestations de ces personnes qui avaient en charge l’alimentation des détenus. Le Ministère a aussi travaillé avec cette Agence pour la socialisation des prisons et à les rendre plus humaines.

- La question de la surpopulation carcérale est également tributaire de la politique pénale et nous travaillons dans ce sens. C’est justement l’intérêt des libérations conditionnelles auxquelles nous procédons, la grâce présidentielle qui permettent de remettre en liberté des détenus qui n’ont pas fini de purger leurs peines. Dans chaque prison, il y a aujourd’hui des commissions de surveillance qui se réunissent au bas mot deux fois par an pour sortir une liste de personnes et avec le coronavirus, l’examen de ces dossiers est accéléré et certains détenus ont commencé par bénéficier de ces libérations conditionnelles.

- A l’intérieur des prisons, le Ministère a travaillé au rééquilibrage des détenus ; ceux qui purgent leurs peines et ceux qui sont en attente de jugement. Il a été séparé les quartiers de mineurs, les quartiers de femmes, les quartiers des hommes. Ce sont des préoccupations internationales que le Ministère de la Justice a suivie rigoureusement dans l’organisation judiciaire qui doit être attachée à chaque Tribunal, une maison d’arrêt. Le projet est en cours et le Ministère a recruté un expert qui a travaillé avec lui sur le modèle de gestion de nos prisons et les résultats sont là. Il ne reste qu’à les mettre en œuvre. La mobilisation de ressources est en cours et ce sera fait.

- Le gouvernement a prévu la construction de trois prisons parce que l’ensemble des maisons d’arrêt est désigné sous le thème juridique d’établissements d’arrêt et les maisons d’arrêt sont destinées aux personnes en attente de décisions qui n’ont pas encore été définitivement jugées, et les prisons sont destinées à ceux qui doivent subir une condamnation. Il sera construit 03 prisons dans les régions de Cotonou, Parakou et de Bohicon et 08 maisons d’arrêts pour compléter le nombre actuel.

- Réinsertion socio-professionnelle des détenus : Dans les prisons, la formation des détenus est destinée à permettre leur réinsertion sociale. La prison doit être considérée comme un passage et ceux qui y sont, s’ils avaient un emploi ou un métier, doivent compter pouvoir faire quelque chose. Ceux qui n’en avaient pas, ont la possibilité de faire un apprentissage. Dans toutes

les prisons aujourd’hui, il y a des ateliers de formations et des ateliers d’apprentissage de toutes sortes de métiers artisanaux pour permettre à ces personnes de se rendre utiles à la société.

- Relations avec les Institutions : Avec les Institutions, les relations sont au beau fixe. Il y a une véritable collaboration très intelligente entre le gouvernement et les autres Institutions de la République dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. C’est ça qui a permis, à la faveur du dialogue politique, la mise en œuvre d’un certain nombre de réformes. Avec l’Assemblée Nationale, le gouvernement a réussi à voter 200 lois en quatre ans à la fois pour restructurer l’économie et réformer les Institutions de l’Etat mais également pour assurer la réforme de toutes les autres Institutions de l’Etat. Cette bonne collaboration avec les Institutions a permis la révision de la Constitution.

- Le succès de la révision de la Constitution doit être mis à l’actif de toute la classe politique. Elle a été voulue par la classe politique. Elle a été mise en œuvre par le gouvernement et l’Assemblée Nationale a voté la Constitution qui a permis de moderniser notre modèle politique. Grâce à cette Constitution, le Bénin a aboli la peine de mort, créé la Cour des comptes, institué le poste de Vice-président pour assurer la continuité du service public. Le Ministère a procédé à une clarification pour ce qui concerne la limitation des mandats à la faveur de cette loi. Nul ne peut exercer plus de deux mandats. C’étaient des choses qui étaient à confusion. Il y a eu aussi une meilleure représentation des femmes, une légitimation de la Chefferie traditionnelle. Cela a permis d’avoir une année électorale de façon à maintenir le peuple au travail.

- C’est toujours la bonne collaboration entre les Institutions qui a permis justement l’avènement de ces lois. Le Code électoral a permis la présence des partis de l’Opposition dans la compétition des élections communales. La Charte des partis politiques a été clarifiée et nous savons désormais qui est dans l’Opposition, qui doit être Chef de file de l’Opposition et institué les partis de l’Opposition comme des partenaires du pouvoir, du Gouvernement en place. Le Ministère de la Justice, à la faveur des lois qui sont votées par l’Assemblée Nationale, a octroyé ce qu’il faut pour le financement des partis politiques qui est une manière de concourir à la vitalité de ces partis, entendus comme les principaux animateurs de la vie publique. A la faveur du dialogue politique, une loi d’amnistie a été votée pour pacifier les coeurs, les esprits à la suite des malheureux événements de 2019. La Cour constitutionnelle sans concession travaille également à assurer le respect de la Constitution ainsi que les droits de l’Homme au Bénin.

- Le Bénin a dénoncé une clause qui permet de donner une compétence à la Cour pour juger les affaires des citoyens ou des ONG. Nous sommes toujours membres de la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples. Cette clause était une faculté et, au moment où le Bénin annonçait son retrait, il y avait seulement 09 ou 10 Etats qui avaient donné cette compétence spéciale à la Cour de recevoir des requêtes émanant des individus. Mais l’usage qu’en fait la Cour ne plaît pas au Bénin qui s’est retiré du protocole de la Cour. C’est à la suite d’une décision rendue dans une matière qui ne relève pas de ses compétences. Le Bénin n’a rien à voir dans ce dossier. C’est une décision mal conçue. Le Bénin reste toujours membre de la Cour.

Félicitations au Président de la République Monsieur Patrice TALON, au Ministre de la Justice Monsieur Séverin QUENUM et à tous les acteurs du secteur judiciaire pour ces réformes et actions positives.

Pour la Coordination Nouveau Départ Diaspora Bénin-Canada (CNDB-CANADA),
Joël M. ZINSALO
Président CNDB-CANADA

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Portrait d'une icône du football béninois, Bruno Arthur DIDAVI

L'ancien secrétaire général et premier vice-président de la Fédération béninoise de football jusqu'à un passé récent et actuel Président de la jeunesse sportive de Pobè (Jsp), Bruno Arthur DIDAVI a eu droit à un portrait réalisé sur son parcours sportif, son expérience dans l'émission week-end à tout vent de radio Tokpa. Un portrait réalisé par le professeur Jules Émile Abalot.



Lire le portrait de l'homme....

Spécialisé en Droit des Affaires et Carrière judiciaire, Professeur de Droit et Juriste, Administrateur du sport béninois, africain et mondial, plusieurs fois élu Secrétaire Général du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, Président de la Jeunesse Sportive de Pobè, 1er Vice-Président du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, Membre actif de commissions à la Confédération Africaine de Football, Praticien puis Joueur pêtri de talent par surcroît, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, vous êtes né le 06 Octobre 1965 à Allada. Passionné en outre par tous les sports en général et en particulier par le Football, vous immigrerez dès votre jeune âge avec vos parents à Pobè. C'est au cours de la Finale du Championnat Scolaire Départemental de l'Ouémé que vous révélez vos qualités exceptionnelles de footballeur doué, prédestiné à devenir une star à l'image de l'illustre Ghanéen Abédi Ayew dit Abédi Pelé. Rappelons que le CEG Pobè, votre établissement à vaillamment remporté cette Finale face au Collège Notre Dame de Porto-Novo ex Bregin, une finale qui aura drainé du monde tel le classico entre le Real de Madrid et le FC Barcelone en Espagne. Nous étions en 1979, vous n'aviez que 14ans et vous avez ébloui par votre jeu tout le public sportif des milieux scolaire et universitaire en particulier votre adversaire direct au poste de latéral droit, le non moins talentueux et illustre joueur Gbogbohoundada Herman.

De tempérament plutôt calme et très très discret, à la fois ouvert, très respectueux et humaniste, patient et persévérand dans l'effort, doué d'un grand esprit de discernement et de rigueur, vous savez parfaitement comment amener les autres à adhérer à vos propres décisions. Et ce brin d'hypocrisie, ce côté manipulateur et de présentielle permanente au sein de tous les Comités Exécutifs de la Fédération Béninoise de Football dont vos détracteurs vous taxent, ne s'expliquent pas car, vous savez vous mettre toujours à la place qui vous revient de droit. Mieux, cette présence totale est l'aboutissement d'une grande aventure nourrie d'expériences tant dans les milieux du sport scolaire et universitaire, civil, militaire et de toute évidence communautaire. Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, après plus de 40 années de pratiques sociales régulières, on peut oser construire votre référentiel et votre modélisation autour de 4 axes prioritaires essentiels.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI : L'Etudiant

Alors que vous disposez de toutes les qualités physique et intellectuelle maximale qui vous prédestinaient à vous inscrire dans la toute nouvelle filière des STAPS à l'INEPS (devenu INJEPS) vous avez plutôt opté pour la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques.

que vous avez su merveilleusement appliquer au sport. Et c'est ce qui justifie votre permanence éclairée dans toutes les structures sportives Nationale et Internationale. Sympa non, mon petit Bruno, notre chouchou, que dis-je, Monsieur le Président Bruno Arthur DIDAVI.

Juriste pur et professeur de droit par surcroît, vous avez décroché alors brillamment votre Maîtrise en Sciences Juridiques et Politiques à l'Université Nationale du Bénin, Option : Droit des Affaires et Carrière Judiciaire.

Entre 1987 et 2007, vous effectuez 07 Stages de perfectionnement dont on retiendra :

1992, un cours futuro (Administration du Sport) au Bénin ; 1993, un stage d'administration organisé par la Confédération Africaine de Football ; 1997, un deuxième Stage d'administration ; 1999, un deuxième cours futuro ; 2001, un Stage d'administration de la CAF Option : Coordonnateur et Assistant de l'instructeur ; 2003, un Stage Régional des Instructeurs en Administration à Dakar ; 2007, un Stage des Instructeurs des Administrateurs en Afrique du Sud.

Mais Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous qu'il existe des similitudes avec votre parcours Universitaire et Sportif et celui de Jean Pierre Gascon, dont le nom est gravé en lettre d'or au fronton du Stade de Pobè ? Tenez, Jean Pierre Gascon précurseur du développement du football dans les unités de production (dont l'IRO) de Pobè, est un ancien diplômé de l'Université d'OTTAWA. Pendant plus de 40 ans, ce pionnier a largement contribué à l'enracinement du Football à Pobè et concentré en outre sa pratique dans le domaine du Droit des Affaires comme vous, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, du Droit Immobilier Commercial et Résidentiel.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI : Le footballeur Accompli

Très influencé alors par l'héritage sportif légué par Jean Pierre Gascon, c'est donc tout naturellement que vous amorcez votre ascension fulgurante en évoluant successivement en : 1978-1982 à la Jeunesse Sportive de Pobè ; 1982-1985 à l'Association Sportive des Dragons de l'Ouémé ; 1986-1994 à l'UNB-FC.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous que si l'Institut de Recherche en huile et Oléagineux avait maintenu la cadence imprimée par Jean Pierre Gascon, en privilégiant la Politique du Sport dans les Entreprises, vous seriez allé monnayer vos talents à l'Olympique de Marseille par Exemple ?

Rappelons simplement que les quelques résultats positifs obtenus par les Dragons de l'Ouémé, votre 2e Club de transfert entre 1982 et 1985, (Demi-Finaliste de la Coupe d'Afrique des vainqueurs en 1987), reposaient essentiellement sur la contribution décisive des joueurs étrangers Peter Roufaïdu Nigéria et le célèbre joueur Ghanéen Abédi Ayew dit Abédi Pelé, recruté après les Dragons de l'Ouémé par l'Olympique du même Marseille.

On ne parlera jamais assez du terrible joueur expatrié le Nigérian Razack Omotoyessi, rebaptisé le taureau de Pobè (33ans 52 sélections et 25 buts), révélé par la jeunesse sportive de Pobè dont vous êtes un grand homme.

de toute évidence.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, le Dirigeant sportif National

Après les nombreux et fructueux Stageauxquels vous vous êtes soumis, vous acceptez de lever vos armes d'Administrateur Gestionnaire, en tant que Dirigeant de Clubs, Membre de Commissions et Membres actifs et Vice-Président au sein du Comité Exécutif de la Fédération de Football. On retiendra à titre d'illustration, quelques dates saillantes : de 1889 à 2009 vous avez été successivement Secrétaire Général UNB-FC (D1) ; Président UNB-FC ; Président Jeunesse Sportive de Pobè jusqu'à ce jour ; Président de commissions entre autres. Au sein du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Football, on retiendra ici aussi quelques dates. Entre 1999 et 2009, vous avez été successivement Secrétaire Général Adjoint ; Secrétaire Général entre autres. De Juin 2016 à 2018, vous êtes Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, le 1er Vice-Président de la Fédération Béninoise de Football. Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, savez-vous également que vous avez pour habitude de pratiquer la bonne gouvernance en conservant des archives de qualité. Votre rigueur et votre respect pour la hiérarchisation des données sportives ont fait de vous, si vous étiez une plante, un roseau. Le Roseau qui plie parfois sous la pire des tempêtes mais qui ne rompt jamais. Et comme vous savez si bien conserver les archives, Radio Tokpa quant à elle, a de la mémoire et se souvient encore des événements tumultueux qui ont marqué la Fédération Béninoise de Football. Tenez encore une fois !

20Décembre 2010, 30 Septembre 2013, lassé de vivre 3 années de Crise intense, agacé par les intrigues et les revirements spectaculaires, le peuple Béninois connu pour être un peuple pacifique, est retourné aux urnes pour élire sur fond de déception les nouveaux membres de la Fédération Béninoise de Football. Le tout nouveau Président élu, venait de déjouer tous les pronostics, confirmant ainsi les résultats obtenus il y a un mois : 23 votants, 21 Oui et 02 abstentions. Mais savez-vous que, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI en acceptant le verdict des urnes face à votre challenger, vous avez été plutôt le grand vainqueur ? C'est aussi la victoire de tout le peuple Béninois soulagé momentanément par la fin de ce feuilleton qui aurait conduit le pays jusqu'à l'exclusion de toutes les compétitions internationales. C'est enfin et surtout la victoire de Madame le Ministre Naomi Azaria, seule femme ayant officié à ce poste depuis 1960. Patient et persévérand, ne lâchant rien et acceptant les tâches les plus difficiles sesourcier, c'est tout naturellement que les portes de la Confédération Africaine de Football vous ont été ouvertes de 2002 à nos jours. Et comme si cela ne suffisait pas pour ajouter votre nom, Monsieur Bruno Arthur DIDAVI au panthéon des grands dirigeants, vous trônez depuis 2004 à ce jour à la Fédération Internationale de Football en tant que Commissaire aux Matches organisés par la FIFA.

Monsieur Bruno Arthur DIDAVI, et tout comme Jean Pierre Gascon, vous demeurez un pionnier du Football national et international. Vous êtes tout simplement un grand homme.

Assemblée générale extraordinaire de la Fédération béninoise de football

La FBF désigne les membres de ces organes juridictionnels



Commission D' Éthique:
Président : TCHIAKPÈ
Édouard

Vice-président : SUANON
Bakourégu

Rapporteur. : AGBOMA-
KOU Florent

Membres : IBRAHIM
Izou- Din ; PRODJI-
NTHONO Adékambi Syl-
vestre

Commission de Recours»
Président : DATO Simplice
Vice-président : TO-
HOUNGBA Brice
Rapporteur. : KPONON.
Célestin
Membres : POGNON. Hu-
gues ; ABEVI Antoine

Commission Électorale:
Président. : VLAVONOU
KPONOU N. Élie
Vice-président : GOMINA
Séidou Abdou – Mou-
mouni

Rapporteur : BOTON
Kpémahouton André
Membres. : ISSIFOU Idris-
sou Moutala ; NOUROU
GUIWA Sahariyaou .
F. A



Assemblée générale de la FBF

Rico Gounongbé , président de la ligue des Collines donne son avis sur les travaux



Réunis à Grand-Popo pour le compte des assemblées générales ordinaires et extraordinaire de la Fédération béninoise de football les 18 et 19 septembre 2020, Rico Gounongbé, président de la ligue de football des Collines et responsable de l'équipe de Glazoué (Delta Fc) faisait partit des délégués convoqués par l'instance du football béninois. Pour lui, cette assise est l'occasion pour discuter de l'amélioration des conditions du sport roi béninois et aussi aborder la nouvelle vision à savoir la nouvelle vision à savoir

le professionnalisme . << Tout s'est passé dans une bonne ambiance conviviale et amicale. Et par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière à la Can, il est important de continuer dans cette dynamique >> , a-t-il souligné . Il a mis un accent particulier sur la pandémie de covid-19 qui est venue paralysé l'ensemble du sport en particulier les championnats nationaux que tous les férus du football ont du plaisir à suivre les week-ends. Signalons qu'il est confiant qu'un travail est entrain d'être effectuer pour que les activités puissent reprendre dans un bref délai notamment le championnat dont l'ouverture du mercato est attendu pour le 30 septembre prochain.

F. A.

APPEL A CONTRIBUTIONS

REVUE P&S - ASS

Paix et Sécurité en Afrique Subsaharienne

La gouvernance des armées africaines : enjeux de la transparence et pesanteurs de la corruption

La Revue

La REVUE P&S - ASS / Paix et Sécurité en Afrique Subsaharienne a été lancée en novembre 2019 à Dakar par la Fondation Konrad Adenauer à l'occasion du 6ème Forum International sur la paix et la sécurité en Afrique. Le numéro 00 a été consacré à différentes thématiques sécuritaires africaines et a connu un réel succès au regard de l'attente d'une Revue scientifique produite en langue française, consacrée aux enjeux sécuritaires africains et constituée de contributions écrites par des chercheurs et praticiens africains majoritairement, qu'il venait de combler auprès de ses lecteurs : la communauté des experts et des décideurs en politiques de sécurité. Pour pérenniser et consolider le modèle, le Programme pour le dialogue sur la Sécurité en Afrique subsaharienne (SIPODI) de la Fondation Konrad Adenauer s'est associé à l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) pour éditer le numéro 01 paru en septembre 2020 sur « Forces de défense et de sécurité africaines en (in)action face à la Covid-19 : les dimensions de l'(in)sécurité humaine ». L'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS) a été créée le 18 mars 2020 et reconnue par l'Etat béninois par le Récépissé N° 2020-129/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA délivré par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le 2 juin 2020. L'ABESS est une association à caractère scientifique et à vocation régionale et internationale.

La problématique

La (bonne) gouvernance des armées et de la police



est considérée comme essentielle pour préserver ou conquérir le capital crédit des institutions en charge de la sécurité auprès de leurs personnels et de la population. Elle contribue à améliorer les rendements individuels et l'efficacité collective car la transparence et la reddition des comptes constituent des facteurs d'adhésion au commandement et un gage de confiance entre la population et l'Etat. Cependant, au regard des nombreuses suspicions de corruption (fondées ou non), dénonciations, condamnations judiciaires qui entourent la gestion des ressources du secteur de la sécurité, il importe de réaliser un état des lieux qui évalue le cadre normatif et les pratiques en les confrontant au double enjeu de transparence et de la sécurité nationale. A travers les questionnements ci-après qui ne sont pas exhaustifs, la pesanteur du secret et la tendance à l'opacité dans les l'exécution des dépenses seront analysés au regard de l'enjeu de la transparence.

Quels sont les mécanismes spécifiques de préparation, de vote, d'exécution et de contrôle des budgets de la défense et de la sécurité ? Quels sont leurs atouts et inconvénients au regard des enjeux de transparence et de sécurité nationale ?

Quelle est la législation applicable en matière de marchés publics de la défense et de la sécurité ? Quelle évaluation faire de l'application (ou non) de cette législation au regard des enjeux de transparence et de sécurité nationale ?

Quelles sont les différences de procédures (prévues et constatées) entre les mar-

chés d'armement et autres matériels, les marchés d'infrastructures et les marchés de services ?

Quels rôles jouent les organes internes d'exécution (Intendances, Directions en charge des Finances) et de contrôle (Inspections) et quelle évaluation peut être faite de leur efficacité ?

Quels rôles jouent les organes externes de contrôle administratif (Ministère des Finances), juridictionnel (Cour des Comptes), politique (Parlement) et citoyen (Société civile et médias) des ressources mises à la disposition des armées et de la police ?

Les contributions

Les propositions de contributions peuvent émaner de toute personne disposant de données empiriques sur le sujet et ayant de grandes capacités d'analyse et de rédaction en français. Les propositions parviendront à l'ABESS par voie électronique avec un court CV ou note biographique et un fichier Word d'une (1) page comportant un texte en Times New Roman taille 12, interligne simple, exposant succinctement la réflexion originale que propose le ou les (en équipe de 2 ou 3) soumissionnaires ainsi que les objectifs que cette réflexion peut permettre d'atteindre (aux plans théorique, méthodologique, politique et/ou opérationnel). Une fois la proposition retenue, le contributeur rédigera un chapitre dont le volume sera compris entre 15 et 20 pages. La contribution sera évaluée par les pairs avant son éventuelle publication.

Un contrat déterminera les modalités de coopération avec l'ABESS et la KAS, y compris la rémunération.

Le calendrier

21 septembre au 5 octobre 2020 : Diffusion de l'Appel à contributions et Recueil des propositions de contribution

1er au 6 octobre 2020 : Evaluation des propositions, sélection par le Comité scientifique et notifications aux soumissionnaires



6 au 20 octobre 2020 : Redaction et transmission des contributions

21 au 31 octobre 2020 : Evaluation des contributions, corrections et validation

1er au 15 novembre 2020 : Edition et impression

Novembre 2020 : Publication

Comité scientifique et de coordination du numéro

Président

Professeur Nicaise MEDE, Agrégé de droit public à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Administration et les Finances (CERAF)

Membres

- Dr Toussaint KOUNOUHO, Chargé de Programme à la Fondation Konrad Adenauer
- Colonel (ER) Pierre Gahodit OULATTA, Auteur, Ancien Député-Président de la Commission défense et sécurité à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire
- Colonel Kokou PAKA, Docteur en Droit public, Chef de Cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale Togolaise
- Dr Oswald PADONOU, Conseiller à l'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises (FAB) et Président de l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS)
- Dr Zara SIDI, Enseignante-Chercheure en science politique à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Contacts

abess.infos@gmail.com

<https://www.facebook.com/ABESS.INFO/>

Tél. 0029 96945644 (WhatsApp)

Opposition

Soglo réagit aux différents clashes

Important Communiqué de presse du président Nicéphore Dieudonné SOGLO

Cotonou, le mercredi 23 Septembre 2020

Il m'a été donné de constater depuis quelques jours dans la presse et sur les réseaux sociaux, une polémique entre responsables influents de la Résistance au régime du Président Patrice TALON. Ce spectacle est indigne du sacrifice que consent notre peuple chaque jour face aux actes de prédatation des libertés publiques et des ressources publiques sous le régime dit de la « Rupture ». Ce n'est pas à des responsables du niveau de ceux qui s'adonnent piteusement à ces agissements aujourd'hui que je vais enseigner que ce faisant, ils ne rendent aucun service aux martyrs des violences gratuites à Cotonou, Savè, Tchaourou, Parakou, Kandi ou dans nos universités, notamment à Abomey-Calavi où le jeune DJAHO a été lâchement abattu sans qu'aucune institution de la République ne réclame éclairage et justice.

La Résistance à Patrice TALON et son régime s'est donnée pour mission d'entretenir l'espérance auprès de ces millions de Béninois accablés de taxes iniques, de terreur et de souffrances diverses. Au nom de tous ces compatriotes solidaires de notre combat, nous nous devons de faire les contradictions vaines et secondaires, ou à défaut, de leur trouver des tribunes internes pour leur règlement et leur expression. Inutile d'en rajouter à la colère du peuple de plus en plus montante du fait de l'arrogance et de la glotonnerie de la gouvernance actuelle.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les bégaiements actuels de notre Démocratie font le lit aux ennemis de la marche de notre peuple vers son affranchissement total de toute forme de domination. Au-delà des enjeux nationaux, c'est toute notre sous-région qui est à la croisée des chemins. Car nous sommes les héritiers de la traite négrière et de la balkanisation de l'Afrique

exactement comme ce fut le cas de l'Indochine méthodiquement dépecée en Vietnam du Nord, Vietnam du Sud, Laos, Cambodge et j'en passe. L'espoir pour notre sous-région aujourd'hui comme hier, c'est la fédération du Nigeria qui a pu échapper à cette furie destructrice de la Francafrique en mettant en échec la sécession du Biafra en 1970. Pas étonnant que ce même Nigeria soit la locomotive de toute l'Afrique aujourd'hui. Nous n'aurons jamais de cesse de rappeler d'ailleurs l'opportunité pour notre pays le Bénin, de faire partie du quadrilatère Nigeria-Bénin-Togo-Ghana à qui incombe le devoir historique de mener toute la sous-région Ouest africaine vers son développement et son unité. La Résistance à Patrice TALON, c'est aussi être porteur d'un projet de restauration de notre génie aussi bien à l'échelle nationale qu'Africaine. Il n'y a donc pas de place au nombrilisme qui a déjà causé trop de dommages à notre nation.

La lutte ne paiera que dans l'union et la cohésion contre les agents de notre asservissement et de notre appauvrissement. Ils sont là, nous les connaissons, nous les combattrons jusqu'à leur anéantissement, et comme je me plaît à vous le dire, « nous allons vers la terre promise ».

Vive la Résistance !

Vive la Démocratie !

Vive le Bénin !

Je vous remercie.

Nicéphore Dieudonné SOGLO

Ancien Président de la République

Ancien Maire de la ville de Cotonou

Vice-Président du Forum des Anciens Chefs d'Etats et de Gouvernements d'Afrique, Crée en 2006 à Maputo sous le haut patronage de Nelson MANDELA

BIEN-ÊTRE FAMILIAL ET SOCIAL DE LA FEMME MILITANTE POLITIQUE AU BÉNIN

Claudine Prudencio anime symposium ce samedi



ment scientifique ...au service de la politique. Elle réunira des Universitaires, de hauts cadres du parti. Discours d'engagement au profit de la femme militante politique, communications scientifiques suivies de débats, déclaration sur les résolutions ...constituent les points saillants au menu de ce symposium. Le premier d'une série qui découle des préoccupations exprimées par les militants lors de l'Université d'été tenue le mois passé mais aussi du rôle de premier rang que jouait déjà l'UDBN en matière de promotion du plein épanouissement de la femme dans la société, gage de son engagement politique efficace.

< *< Bien-être familial et social de la femme militante politique au Bénin>*> est le thème central du symposium. Il sera décliné en trois sous-thèmes identifiés par

le comité scientifique qui a énormément travaillé à une bonne préparation intellectuelle de l'événement: < _Femme militante politique : entre engagement militant et son rôle sociétal>>, << Epanouissement de la femme militante : rôle et responsabilité du parti politique>> et << Autonomisation économique : clé pour une intervention efficace de la femme en politique>>. Voilà qui installera davantage le parti UDBN dans les grandes questions qui touchent la vie de la Nation en général et la vie des militants en particulier.

On le sait, le plus grand défi auquel font face les femmes militantes en politique de façon générale, c'est comment concilier la vie politique et celle familiale. La

femme UDBN n'échappe pas à ce dilemme et éprouve certainement des difficultés au quotidien dans sa volonté d'apporter son savoir faire pour l'épanouissement et le rayonnement de son parti. L'UDBN étant le seul parti politique au Bénin ayant à sa tête une femme, a toutes les raisons de mener les réflexions nécessaires pour trouver une solution durable à cet état des choses. Ce symposium vient à point nommé pour rappeler l'une des missions du parti UDBN: faire de la femme militante un programme de réussite familiale et sociale. Comme le disait Albert Camus, il n'y a pas de mal à préférer le bonheur. A l'UDBN, le bonheur du parti, c'est d'abord le bonheur de chaque militant et de chaque militante.

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquo-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adruba. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



De 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées. Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikécodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qui vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

